

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2023/061

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**RESILIATION – CONTRAT DE PRET A USAGE OU COMMODAT
WEBNORD.COM / LA SEMEUSE**

3.5 – ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la commune voté le **14 avril 2023**,

Vu la décision municipale n° **107/2005** du 14 septembre 2005 publiée le 16 septembre 2005 et relative au contrat de prêt à usage ou commodat pour la mise à disposition gratuite de l'association **WEBNORD.COM**, d'un local situé dans la Z.A.E. La Semeuse au **1, rue de l'Industrie (Lot n°4)** à Gravelines,

Considérant que l'association n'a plus l'utilité de ce local,

DECIDE :

Article 1^{er} : De résilier, à compter de ce jour, le contrat de prêt à usage ou commodat entre la Ville et l'association WEBNORD.COM, pour le local situé dans la Z.A.E. La Semeuse, 1 rue de l'Industrie (Lot 4) à Gravelines.

Article 2 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 17 mai 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT